

## Moins de 2,5 %, voilà le poids de la PCH aide humaine pour un Conseil Départemental

La communication des Conseils Départementaux sur la hausse des dépenses d'aide sociale est permanente... et de là à penser qu'il y a un lien avec la réduction spectaculaire de certains plans de compensation pour faire des économies, il y a un pas que je franchis car les indices venant des 4 coins de France convergent pour valider cette hypothèse. Mais quelle est la réalité ? Quel est le poids de la PCH aide Humaine pour les Conseils Départementaux (CD) ?

Je vous invite à lire une étude officielle publiée janvier 2017 par la DREES<sup>1</sup> sur les dépenses 2015 d'aide sociale des Conseils Départementaux ([lien](#)). En résumé nous apprenons que **sur 62 milliards de budget des Conseils Départementaux**.

<p>Aide sociale 62 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dépenses<sup>2</sup> d'aide sociale représentent 62 % du budget des Conseils Départementaux (38,5 milliards sur un budget total de 62 milliards) ;</li> </ul>
<p>Handicap 12,7 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dépenses concernant le Handicap sont de 7,9 milliards soit 12,7 % des budgets des Conseils Départementaux ;</li> </ul>
<p>Aide à domicile 3,5 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur ces 7,9 milliards, 2,2 milliards soit 3,5 % des budgets des CD concernent les dépenses de l'aide à domicile (ACTP, PCH).</li> </ul>
<p>PCH 2,66 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avec 1,65 milliard, la PCH représente autour de 75 % de ces dépenses de l'aide à domicile soit 2,66 % des dépenses des Conseils Départementaux.</li> </ul>
<p>PCH Aide Humaine 2,47 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comme nous savons (toujours selon la DRESS<sup>3</sup>) que la PCH aide humaine représente 93 % des dépenses de la PCH, cela nous donne un montant 1,53 milliard soit 2,47 % des dépenses des Conseils Départementaux.</li> </ul>

Ceux qui veulent aller un plus loin peuvent considérer qu'il ne faut prendre en compte que la part effective des dépenses qui pèse sur le Conseil Départemental et dans ce cas-là déduire la part de la PCH financée par la CNSA soit autour de 30 %<sup>4</sup>. Cela nous amène à conclure que les Conseils Départementaux dépensent sur leurs « ressources propres » 1,07 milliard pour la PCH aide humaine, ce qui représente 1,7% du total de leurs dépenses.

Emmanuel Loustalot

<sup>1</sup> La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) est une direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux.

<sup>2</sup> Nous ne parlons ici que des dépenses brutes.

<sup>3</sup> Tableau n°2 page 5 dans le fichier suivant <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er829.pdf> .

<sup>4</sup> [http://www.cnsa.fr/documentation/cnsa\\_chiffrescles2016-web.pdf](http://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_chiffrescles2016-web.pdf)